

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4326>



# Préparation de la rentrée 2013

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Préparation de la Rentrée -



Date de mise en ligne : lundi 25 février 2013

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

Les publications du SNES-FSU ont explicité les conditions de la rentrée :

Selon le rectorat et le ministère, les lycées et collèges de Bourgogne devraient accueillir 828 élèves supplémentaires à la rentrée 2013. L'application des taux d'encadrement de la rentrée 2012 conduirait à la nécessité de créer 76 postes pour maintenir les conditions de scolarisation de cette année (et le nombre de TZR), contrairement à ce que dit la rectrice dans le document ci-dessous.

Le ministère vient d'accorder 81 postes. On peut donc dire que notre académie bénéficie d'un léger surplus de 5 postes. Cependant ces 5 postes auront bien du mal à compenser les suppressions de postes de ces dernières années (depuis la rentrée 2009 –date de remontée des effectifs- nous avons perdu 483 postes ; en 10 ans, nous avons perdu 1900 postes soit 17% des enseignants ... ).

8 postes supplémentaires de TZR devraient être créés (pris sur les 81) alors que 420 non titulaires étaient employés mis décembre 2012 !

3 postes de CPE seront créés et implantés en mars dans les établissements.

2 postes d'administratifs seront encore supprimés.

1 poste d'Assistant social sera créé.

### **Et les Conseils d'Administration ?**

Le rectorat et le syndicat de chefs d'établissement SNPDEN-UNSA ne jouent pas le jeu de la démocratie.

Tous les deux recommandent de ne pas faire voter les Conseils d'Administration sur la répartition horaire dès le mois de février ... On en connaît les raisons : cacher les difficultés, décider en dehors de toute transparence des suppressions de postes, limiter les protestations. Fort heureusement, ces recommandations ne sont pas suivies et la quasi-totalité des CA se sont réunis et bon nombre ont voté contre la DHG pour exprimer leurs besoins de moyens supplémentaires.

### **Les stagiaires 2013-2014**

Ils seront de deux types :

- Ceux qui ont passé l'écrit fin 2012 et qui passeront les oraux en juin 2013. Ils seront de nouveau à 15/18 (ou équivalent). Ils doivent avoir le master 2 en juin 2013.
- Ceux qui passeront l'écrit en juin 2013 et les oraux en juin 2014, pendant leur année de master. Ils pourront, s'ils le souhaitent, effectuer un service de 6h de cours (comme contractuel, payé pour ½ service). Ces 6h seront implantés dans des établissements proches de Dijon.

### **Le respect des statuts**

Rectorat et ministère maintiennent le flou, laissant la main aux établissements.

## Préparation de la rentrée 2013

---

Quelques chefs d'établissement (2 !) ont refusé cette année d'appliquer les décrets de 50 dans leur esprit qui a toujours prévalu jusqu'ici. Le rectorat a laissé faire et le ministère aussi.

C'est donc dès le vote en CA du Tableau de Répartition des Moyens par Discipline qu'il faut imposer notamment les heures de 1<sup>ère</sup> Chaires, le refus des heures de majoration, les heures de labo, les pondérations en BTS, etc. Ce n'est pas aux enseignants de payer l'insuffisance des dotations horaires !

Ci-dessous la circulaire rectorale donnant les informations aux établissements.

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

**circulaire rectorale préparation de la rentrée 2013**